

VII. PREREQUIS A L'ENTREE EN FORMATION

- ✎ Être âgé de 18 ans au moment de la formation (16 ans pour le module vie fédérale-vie citoyenne)
- ✎ Être licencié fédéral actif à la FFPJP
- ✎ Être titulaire du diplôme antérieur (tronc commun ou module citoyenneté et vie fédérale)
- ✎ Être titulaire de l'AFPS ou du PSC (Premier Secours Citoyen) ou diplôme équivalent, ou à minima présenter une attestation indiquant que le candidat suivra cette formation avant la date d'examen de la formation visée, avec précision des dates et cachet de l'organisme formateur. Si cette formation au PSC ne devient pas effective, le/la candidat(e) pourra être exclu de la formation en cours et se verra refuser sa certification. (Attestation en annexe)
- ✎ Maîtriser l'outil informatique

VIII. MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription se fait auprès de l'organisateur en fonction du diplôme visé.

DOCUMENTS A FOURNIR POUR UNE INSCRIPTION :

- ✎ Compléter le formulaire d'inscription stagiaire au format papier et fournir les pièces justificatives demandées (tout dossier incomplet entrainera une invalidation de la certification).
- ✎ Un chèque du montant des frais d'inscription à l'ordre de l'organisateur pour les formations payantes
- ✎ Copie de la LICENCE FFPJP en cours de validité
- ✎ Une photo d'identité récente.
- ✎ Un extrait de casier judiciaire n°3 (demande à faire par le candidat via le site <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml>). Cette demande est gratuite.
- ✎ Photocopie du PSC (Premier Secours Citoyen) ou diplôme équivalent si vous en êtes titulaire. Il est préconisé d'en être titulaire mais c'est non obligatoire.